

Arnaud GRIVAUD

16/11/1987

17 avenue Gambetta

94600 Choisy-le-roi

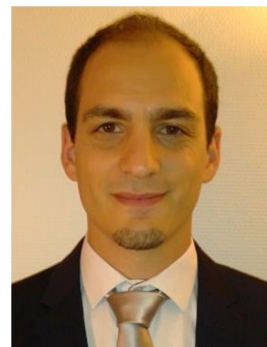
(+33)06-75-23-83-74

grivaud.arnaud@gmail.com

arnaud.grivaud@univ-paris-diderot.fr

Post-doctorant à l'Inalco

(Politique japonaise contemporaine)



FORMATION & THESE DE DOCTORAT

2017 – 2018 : Post-doctorant à l'Institut National des Langues et des Civilisations Orientales

2017 : Lauréat du prix Shibusawa-Claudé (34^e édition) pour la thèse.

2017 : Classé 2^e lors de la campagne de recrutement pour un poste de MCF de l'UFR LCAO (Paris Diderot).

2016 : Qualification en section 15 du CNU.

Oct. 2011- Oct. 2016 : Doctorat d'Asie Orientale et Sciences Humaines à l'ED 131 de l'université de Paris Diderot (Paris 7). Laboratoire du CRCAO (UMR 8155). Sous la direction d'**Éric Seizelet**.

Titre de la thèse : *La réorganisation du pouvoir politique au Japon : la haute fonction publique dans le système politique japonais des années 1990 à nos jours.*

Soutenue le 17 octobre 2016 à l'université Paris Diderot devant un jury composé de :

- **Luc Rouban**, IEP Paris, CEVIPOF, (CNRS)
- **Yveline Lecler**, Sciences Po Lyon, IAO
- **Guy Faure**, AMU, IrAsia, (CNRS)
- **Guibourg Delamotte**, Inalco, CEJ
- **Éric Seizelet**, Paris 7, CRCAO

Diplôme de doctorat obtenu avec la mention « très honorable avec les félicitations du jury »

2012 - 2013 : Validation de la **première année de Master de Droit public général** à l'université de la Sorbonne (par correspondance avec le Centre audiovisuel des études juridiques)

2010 - 2011 : Master en études japonaises à l'université de Paris Diderot (UFR – LCAO) - mention « Très bien ». Première année en échange à l'université de Kōbe

Titre du mémoire : *Le bicamérisme et le processus législatif dans le régime parlementaire japonais.*

2008 – 2009 : Licence LLCE Japonais à l'université de Paris Diderot (UFR – LCAO) – mention « Très bien ».

2005 – 2008 : Licence en Droit et sciences politiques à l'université de Nantes – mention « Assez bien ».

THÈMES DE RECHERCHE

- Transformations de l'État japonais à partir de la fin du XX^e siècle
- Hautes administrations (Japon, France, Grande Bretagne)
- Évolution du processus décisionnel dans la politique japonaise contemporaine
- Diète japonaise et bicamérisme
- Droit constitutionnel et droit administratif japonais

PUBLICATIONS (Les publications précédées d'un astérisque seront fournies en cas d'audition).

PUBLICATIONS DANS DES ACTES DE COLLOQUES AVEC COMITÉ SCIENTIFIQUE :

- * À venir : « Political power interventionism in bureaucrats' appointments under the Abe Government », *Silva Iaponicarum*, vol. 54 (hiver 2017), 2018, 10 pages.
- À venir : « La gestion des ressources humaines de la haute fonction publique japonaise : vers une politisation des nominations ? », dans BOUVARD Julien et PATIN Cléa (dir.), *Japon pluriel 12 : actes du douzième colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Philippe Piquier, décembre 2018, 8 pages.
- * « La réforme des institutions politiques japonaises à partir des années 1990 : les emprunts faits au modèle britannique de Westminster », dans RICHER-ROSSI Françoise (dir.), *D'une culture à l'autre. Bras de fer et brassage(s)*, Paris, Houdiard, janvier 2017, p. 122-145.
- « La redéfinition de la place de la haute fonction publique dans les institutions politiques au Japon depuis les années 1990 », dans MALINAS David-Antoine et MARTINE Julien (dir.), *Japon pluriel 11 : actes du onzième colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Philippe Piquier, décembre 2016, p. 39-47.

ARTICLES EN COURS DE RÉVISION ET TRAVAUX EN COURS :

Articles pour des revues à comité de lecture

- * « The Reinforcement of Japanese ministers' political staff: a case study on the vice ministers' nominations from 2000 to 2014 », 10 000 mots. Article soumis à la revue *Japanese Journal of Political Science* (en août 2017), **en cours de révision**.
- « L'intervention du pouvoir politique dans la nomination des hauts fonctionnaires sous le gouvernement Abe », 7 000 mots. Article **en cours de finalisation** pour une soumission prochaine à la *Revue Française d'Administration Publique*.

Traduction d'un ouvrage académique

- ŌYAMA Reiko, *Nihon no kokkai – shingi suru rippō-fu e* 日本の国会—審議する立法府へ (La Diète japonaise : pour un organe législatif qui examine et délibère), Tōkyō, Iwanami shoten, coll. « Iwanami shinsho », n°1288, 2011, 235 p. Traduction du japonais au français de l'ouvrage académique dans le cadre d'un programme financé par la Japan Foundation. – relecture scientifique: Guibourg Delamotte, MCF à l'Inalco. **Traduction achevée et soumise aux presses de l'INALCO pour une publication 2019-2020.**

Chapitre d'ouvrage

- « Insularité et universalisme politique japonais » (titre provisoire), dans DELAMOTTE Guibourg (dir.), *Le Japon dans le monde*, Paris, CNRS Éditions. Publication pour **mars 2019**. (Avec Xavier Mellet).

Publication de la thèse

- Mise en forme du manuscrit de thèse pour une soumission à CNRS Éditions courant 2018.

CHAPITRES D'OUVRAGES COLLECTIFS (VULGARISATION SCIENTIFIQUE) :

- « Le Japon en 2015 : entre réformes politiques et enlisement économique », dans *Annuaire Asie 2016-2017*, Paris, La documentation française, 2016, p. 49-65. (Avec Jean-Yves COLIN et Xavier MELLET)
- « Le Japon en 2014 : le pragmatisme du gouvernement Abe confronté aux réalités », dans *Annuaire Asie 2015-2016*, Paris, La documentation française, 2015, p. 39-54. (Avec Jean-Yves COLIN et Xavier MELLET)
- « Le Japon sous le gouvernement Abe II, un pragmatisme de façade ? », dans *Annuaire Asie 2014-2015*, Paris, La documentation française, 2014, p. 35-51. (Avec Sophie BUHNIK et Yann FAVENNEC)

PUBLICATIONS DANS DES REVUES ET JOURNAUX SANS COMITÉ DE LECTURE ET DANS LA PRESSE :

- En japonais : « *Daihyō minshushugi no kiki kakkoku de* 代表民主主義の危機 各国で (Une démocratie représentative en crise dans chaque pays) », *Yomiuri Shinbun*, 11 janvier 2018, p. 11.
- « La démocratie japonaise et les rapports entre hauts fonctionnaires et hommes politiques », Article du mois sur le site du GIS Asie, novembre 2017 : <http://www.gis-reseau-asie.org/les-articles-du-mois/la-democratie-japonaise-et-les-rapports-entre-hauts-fonctionnaires-et-hommes-politiques-grivaud-arnaud>.
- « L'état de la démocratie japonaise en 2015 », *France forum*, n°60, décembre 2015, p. 70-71.
- « Le gouvernement Abe et l'épineuse question de la révision constitutionnelle : une ambition mêlée de prudence », *Japan Analysis*, n°32, décembre 2013, p. 3-9.
- « Un retour sur la scission du Parti démocrate japonais et la création du nouveau parti d'Ozawa Ichirō », *Japan Analysis*, n°27, septembre 2012, p. 12-15.
- « Le projet métropolitain de Hashimoto Tōru, nouveau maire d'Ōsaka », *Japan Analysis*, n°25, février 2012, p. 9-13. (Avec Sophie BUHNIK)
- « Gestion des conséquences du séisme du 11 mars à Fukushima : les difficultés rencontrées par le gouvernement Kan », *Japan Analysis*, n°23, juin 2011, p. 1-6.

TRADUCTIONS DU JAPONAIS AU FRANÇAIS PUBLIÉES DANS UNE REVUE SANS COMITÉ DE LECTURE :

- HARUNA Mikio et TSUNEOKA Kōsuke, « État islamique : la politique japonaise au Moyen-Orient remise en question », *Sekai*, avril 2015, dans *Japan Analysis*, n°37, mars 2015, p. 7-11.
- ISHIHARA Nobuo, FUJII Hirohisa et MIKURIYA Takashi, « Prévoyez une porte de sortie dans votre programme politique », *Chūō kōron*, octobre 2014, dans *Japan Analysis*, n°36, décembre 2014, p. 39-45.
- TSUJI Takuya, « Concentrons nos investissements dans les aires urbaines centrales de nos régions », *Chūō kōron*, juillet 2014, dans *Japan Analysis*, n°35, octobre 2014, p. 24-28.
- YOSHIKUNI Shin.ichi, « Réflexions sur la 'troisième flèche' des Abenomics : pour une société de diversité plus ouverte à l'emploi des femmes », *Kin.yū zaisei bijinesu*, n°10395, dans *Japan Analysis*, n°34, juillet 2014, p. 27-30.
- Entretien entre HASEBE Yasuo et KAKIZAKI Meiji, « Au sujet de la révision de l'article 96 de la Constitution », *Juristo*, n°1457, dans *Japan Analysis*, n°32, décembre 2013, p. 25-28.

COMMUNICATIONS

- À venir : Political Power Interventionism in Bureaucrats' Appointments under the Second Abe Government, dans le **panel organisé** avec Karol Zakowski et Beata Bochorodycz : Major effects of Minor Changes: the Decision-Making Process under the Second Abe Administration, BAJS 2018 Conference, Sheffield, 5-7 **septembre 2018**. (Proposition de panel soumise)
- À venir : L'impact de la nouvelle gestion publique sur les administrations centrales japonaises à partir des années 1990, Colloque international du CASE – la diversité des capitalismes asiatiques : regards croisés dans un contexte de globalisation, Lille, 13-15 **juin 2018**.
- À venir : La promotion des femmes dans la haute fonction publique sous le gouvernement Abe, Journée d'étude du CRCAO sur le Japon contemporain, Paris, 13 **avril 2018**.
- La réorganisation du pouvoir politique au Japon : la haute fonction publique dans le système politique japonais des années 1990 à nos jours, (sur invitation) séminaire Chantiers d'histoire administrative (EHESS), Paris, 9 **février 2018**.
- Politicians and Bureaucrats in Contemporary Japan: New Twists on a Tumultuous Relationship, DIJ Social Science Study Group, Tōkyō, 18 **janvier 2018**.

- Le gouvernement Abe et les bureaucrates. Les clés du pouvoir (2012-2017), Conférence du lauréat du prix Shibusawa-Claudel à la MFJ, Tōkyō, 16 **janvier 2018**.
- Political Power Interventionism in Bureaucrats' Appointments under the Abe Government, Conference for the 30th Anniversary of Japanese Studies in Poznań, Poznań, 7-9 **décembre 2017**.
- L'intervention du pouvoir politique dans la nomination des hauts fonctionnaires sous le gouvernement Abe, dans le **panel co-organisé** avec Sarah Tanke et Xavier Mellet: « Le pouvoir du Premier ministre Abe Shinzō », Congrès Asie Pacifique du GIS, Paris, 26-28 **juin 2017**.
- L'introduction au Japon des « agences administratives indépendantes », Journées aires culturelles et études globales – histoire connectée. Circulation des idées, des savoirs et des pratiques, Paris, 20-21 **juin 2017**.
- La gestion des ressources humaines de la haute fonction publique japonaise : vers une politisation des nominations ?, 12^{ème} colloque de la SFEJ (Société Française des Études Japonaises), Lyon, 15-17 **décembre 2016**.
- Redefining politico-administrative relations in Japan: the case of the Act on “Political Leadership Reinforcement” of 1999, Graduate Student Conference 2016 : Individual Agency in Institutional Contexts in East Asia, Berlin, 9-10 **décembre 2016**.
- La politisation des nominations dans la haute fonction publique japonaise : une précarisation des trajectoires de carrière ?, Journée d'étude de l'INALCO et de LCAO : La précarisation et ses enjeux au Japon, Paris, 4 **juillet 2016**.
- La haute fonction publique dans le système politique japonais des années 1990 à nos jours, Séminaire de master : société politique et économie dans le Japon contemporain, Paris, 23 **février 2016**.
- La redéfinition de la place des hauts-fonctionnaires dans les institutions politiques au Japon, Journée doctorale du CRCAO, Paris, 13 **novembre 2015**.
- La redéfinition des relations politico-administratives au Japon : le cas emblématique de la loi sur le leadership politique de 1999, 4^{ème} journée de l'Atelier doctoral des études japonaises (ADEJ), Paris, 11 **décembre 2015**.
- La redéfinition de la place de la haute fonction publique dans les institutions politiques au Japon depuis les années 90, 11^{ème} colloque de la SFEJ (Société Française des Études Japonaises), Paris, 12-13 **décembre 2014**.
- DPJ's attempt to establish a “politician-led” decision making process and to redefine the relationship between politicians and bureaucrats, the 14th International Conference of EAJS (European Association for Japanese Studies), Section 9: Politics & International Relations, Ljubljana, 28 **août 2014**.
- *Kanryōsei to seikan kankei no nichijō hikaku* 官僚制と政官関係の日欧比較, Étude comparative des institutions bureaucratiques et des relations entre hauts-fonctionnaires et dirigeants politiques : le Japon et la Commission européenne, Kōbe, 28 **mars 2014**.
- La redéfinition de la place des hauts-fonctionnaires dans les institutions politiques au Japon, 3^{ème} journée de l'Atelier doctoral national des études japonaises (ADNEJ), Paris, 18 **décembre 2013**.
- La redéfinition des rapports entre hauts-fonctionnaires et institutions politiques au Japon : le bilan du Parti démocrate japonais, séminaire doctoral de l'Institut français de la recherche sur le Japon, Maison franco-japonaise, Tōkyō, 12 **avril 2013**.

ENSEIGNEMENTS

Post-doctorant à l'Inalco (Département japonais) – 2017/2018 (**72h**)

Vacataire à l'université Paris Diderot (UFR LCAO et UFR EILA) – 2017/2018 (**69h**)

ATER à l'université Paris Diderot (UFR LCAO et UFR EILA) – 2015/2017 (**372h**)

Enseignant invité à l'université de Kōbe – mars 2014 et oct. 2014/janv. 2015) (**36h**)

Moniteur à l'université Paris Diderot (UFR LCAO) – 2013/2014 (**63h**)

COURS MAGISTRAUX : CIVILISATION (462h éq. TD dispensées en totalité)

- Séminaire « sciences sociales dans le Japon contemporain », **M1** et **M2** LLCE Japonais, **72h**
- Découverte de l'Asie orientale (histoire, géopolitique,...), **L1** LEA Jap/Ang, **54h** en tout (deux ans)
- Introduction à la société japonaise (politique japonaise d'après-guerre), DU/ **L1** LEA Jap/Ang, **9h**
- Monde du travail au Japon 1, **L1** LLCE Japonais, **54h**
- Gestion et administration, **L2** LEA Jap/Ang, **54h** (deux ans)
- Monde du travail au Japon 2, **L2** LLCE Japonais, **72h** (deux ans)
- Aspects interculturels dans les échanges économiques, **L3** LEA Japonais/Anglais, **27h**
- Introduction au droit japonais, **L3** LLCE Japonais, **84h** (deux ans)
- Comparison of the Bureaucratic systems and the Relationship between Civil Servants and Politicians in Europe and in Japan - 【官僚制と政官関係の日欧比較】 , **L2, 3** et **4**, Université de Kōbe (en japonais et en anglais), **18h**
- The European legal systems and their influence on Member States' legal systems - 【ヨーロッパ法制度と加盟国法制度への影響】 , **L2, 3** et **4**, Université de Kōbe (en japonais et en anglais), **18h**

TRAVAUX DIRIGÉS : LANGUE (150h éq. TD dispensées en totalité)

- Japonais écrit (S2, S3 et S4), **L1** et **L2** LEA Jap/Ang, **54h** en tout (deux ans)
- Grammaire japonaise (S2 et S4), **L1** et **L2** LEA Jap/Ang, **42h** en tout
- Perfectionnement linguistique, **L1** LLCE Japonais, **18h**
- Textes critiques (politiques, juridiques, économiques, sociologiques), **M1** LLCE Japonais, **36h**

BOURSES, AFFILIATIONS ET RESPONSABILITÉS COLLECTIVES

BOURSES

2011 – 2014 Contrat doctoral (ED 131 – Paris diderot)

2011 – 2013 Bourse doctorale du ministère de l'Éducation japonais (université de Kōbe)

2009 – 2010 Bourse Jasso (année d'échange à l'université de Kōbe)

AFFILIATIONS & RESPONSABILITÉS COLLECTIVES

Depuis 2018 Membre de l'Association Japonaise de Sciences Politiques (JPJA)

Depuis 2017 Jeune chercheur associé au Centre de Recherches sur le Japon (CRJ)

Depuis 2016 Membre du conseil et trésorier adjoint de la Société Française des Études Japonaises

Depuis 2015 Membre du GIS Asie

Depuis 2013 Membre de l'European Association of Japanese Studies (EAJS)

Depuis 2013 Membre de la Société Française des Études Japonaises (SFEJ)

2013 – 2015 Représentant des doctorants de l'école doctorale 131

RESPONSABILITÉS COLLECTIVES EN TANT QUE POST-DOCTORANT (AVEC UNE COLLÈGUE)

- Gestion d'un budget annuel de 140 000€ financé par la Fondation du Japon.
- Rédaction du rapport annuel et de la demande de financement
- Animation du séminaire hebdomadaire de Master « Sciences sociales du Japon contemporain ».
 - Invitation de 25 chercheurs étrangers dans le cadre du séminaire de master (hôtel, avion,...).
 - Organisation de 4 journées d'étude dans l'année universitaire 2017 et 2018
 - Enregistrement audio/vidéo des séances, montage et mise en ligne sur le carnet de recherche.
- Suivi éditorial de la traduction et de la publication de 5 ouvrages scientifiques.
 - Recherche des traducteurs et coordination avec les relecteurs scientifiques
 - Prise de contact et négociation avec les maisons d'édition et services juridiques
 - Rédaction des conventions de publication avec les maisons d'édition

RESPONSABILITÉS COLLECTIVES EN TANT QU'ATER À L'UFR EILA

- Suivi des stages et mémoires (60 p.) de 4 étudiantes de M2 MCCT (Repetto, France & Bosh, Japon, les Amis de Versailles, O'bon Paris) avec participation aux soutenances.
- Suivi de mémoires de 4 groupes d'étudiantes de M1 MCCT
- Participation aux jurys d'harmonisation des notes
- Participation à la journée porte ouverte du 4 mars 2017 pour la licence LEA anglais/japonais
- Participation, avec le maître de conférences Julien Martine, à la sélection des candidats post-bac (APB) désirant intégrer la licence LEA anglais/japonais (300 candidatures pour 30 places).

AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES OU DE VULGARISATION

- Février 2018** Rédaction et dépôt d'un **projet Émergence(s)** de la Mairie de Paris intitulé « Re : Jap. Resilient Japan. Réparer, réconcilier, résister dans le Japon contemporain », porté par Aleksandra Kobiljski, avec Alice Berthon, Alice Doublier et Nicolas Pinet.
- Janvier 2018** Audition à l'**Assemblée Nationale** sur le système politique japonais pour le groupe parlementaire d'amitié France-Japon (avec Guibourg Delamotte).
- 2014 – 2016** Co-éditeur avec Sophie Buhnik pour la revue spécialisée sur le Japon contemporain *Japan Analysis* (environ 50 pages), publiée par **Asia Centre**. (n°32, 36,37, 38 et 39).
- Définition de la thématique des numéros.
 - Choix des contributions et traductions en collaboration étroite avec les auteurs spécialistes du Japon
 - Relecture et correction des contributions.
 - Rédaction de l'éditorial.
 - Participation active au dossier présenté fin 2015 à l'ambassade du Japon en France pour l'obtention d'un financement de 20 000€ pour une série de trois conférences (2015-2016).
 - Participation à l'organisation de la venue du professeur Iokibe Makoto pour la conférence d'octobre 2015 portant sur la sécurité en Extrême-Orient.

LANGUE

- **Japonais** : Bilingue. Niveau certifié par l'obtention, en janvier 2011, du *Niveau 1 du Test d'aptitude en langue japonaise JLPT* - (87%)
- **Anglais** : Courant

ANNEXES

<i>Publications dans des actes de colloques à comité scientifique</i> :.....	8
<i>Travaux de recherche non-publiés</i> :.....	10
<i>Résumés des communications représentatives des activités de recherche</i> :.....	13
<i>Descriptifs des enseignements</i> :.....	18
COURS MAGISTRAUX : CIVILISATION (372h dispensées en totalité)	18
L1	18
L2	18
L3	19
M1 et M2	19
Licence (Japon)	20
TRAVAUX DIRIGÉS : LANGUE (150h dispensées en totalité).....	21
L1	21
L2	21
M1	21

Publications dans des actes de colloques à comité scientifique :

- « Political power interventionism in bureaucrats' appointments under the Abe Government », *Silva Iaponicarum*, vol. 54 (hiver 2017), 2018, 10 pages.

For every Government, controlling its bureaucracy is necessary to implement policies, and human resources management (HRM) is a crucial lever in order to enforce this control. Since the end of the Second World War, the Japanese bureaucracy managed to keep a relatively strong independence toward politicians regarding HRM. But from the 1990's onwards, several reforms reinforced politicians' power of intervention in high-rank bureaucrats' appointments. Since the return of Abe Shinzō to power, this tendency seems to have accelerated. Observers frequently draw attention to the particular amount of nominations influenced by prime minister's decisions, sometime insinuating that the bureaucracy could become politicised and thusly see its principle of neutrality endangered.

This paper aims at explaining to what extent these interventions constitute a new phenomenon or not. After reassessing the situation under the "55-year system", it explores the factors that could explain the recent changes and analyses their consequences on the bureaucracy. We consider that despite an obvious voluntarism from the Government and the creation in May 2014 of the Cabinet Bureau of Personnel Affairs, it would be overstated to speak of a revolution that could lead to a Japanese-style spoils system. In fact, we see that with some exception, these political interventions respect many of the old nominations habits, which suggests that senior civil servants' appointments are still resulting from a negotiation between politicians and ministries, and that the legal framework is not the only variable to take into account. We argue indeed that the prime minister's political stability determines to a great extent his room for manoeuvre regarding such interventions, and we think that his caution not to excessively antagonize bureaucrats is precisely what enabled him to break other HRM traditions.

- « La gestion des ressources humaines de la haute fonction publique japonaise : vers une politisation des nominations ? », dans BOUVARD Julien et PATIN Cléa (dir.), *Japon pluriel 12 : actes du douzième colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Philippe Piquier, décembre 2018, 8 pages.

La question de la gestion des ressources humaines (GRH) de la haute administration est aussi classique que délicate. D'un côté, le fait que les responsables politiques élus interviennent dans les nominations et destitutions des hauts fonctionnaires, peut être interprété comme l'expression d'un nécessaire contrôle démocratique sur l'administration. De l'autre, l'on peut craindre un danger pour le principe de neutralité politique de la fonction publique et un risque de voir l'expertise des personnels sacrifiée sur des considérations partisanses. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, au Japon, la haute administration a bénéficié d'une autonomie relativement importante au niveau de sa GRH. Cependant, à partir de la fin des années 1990, des réformes inspirées du courant de la nouvelle gestion publique ont vu le jour pour corriger divers problèmes (encadrement du pantouflage, promotion aux résultats et à la performance, ouverture au secteur privé, accroissement des détachements interministériels, etc.). En outre, celles-ci ont facilité l'intervention des membres du gouvernement dans la nomination des cadres supérieurs des administrations centrales, notamment avec la création en mai 2014 de la direction des ressources humaines du Cabinet (*naikaku jinjikyoku*). Cette communication décrira les principales réformes de la GRH de la haute fonction publique japonaise, observées sous l'angle des relations politico-administratives, puis analysera les récentes évolutions relevées au niveau des nominations des cadres supérieurs dans les ministères. Ce sera l'occasion de revenir sur l'épisode de l'alternance de 2009, ainsi que sur l'interventionnisme en la matière du Premier ministre Abe.

- « La réforme des institutions politiques japonaises à partir des années 1990 : les emprunts faits au modèle britannique de Westminster », dans RICHER-ROSSI Françoise (dir.), *D'une culture à l'autre. Bras de fer et brassage(s)*, Paris, Houdiard, janvier 2017, p. 122-145.

Cet article a été réalisé dans le cadre de la publication d'un acte de colloque transdisciplinaire et trans-aréal organisé par les enseignants-chercheurs de l'UFR EILA de Paris Diderot.

À partir du milieu des années 1990, afin de sortir d'une grave crise économique et politique, le Japon a réformé une grande partie de ses institutions politico-administratives en s'inspirant du modèle britannique de Westminster. Cet article revient sur cette importation d'institutions exogènes survenue à partir de la fin du XX^e siècle, et analyse le processus d'hybridation de ces dernières ainsi que les conséquences de ce changement institutionnel sur les comportements et stratégies des différents acteurs politiques. Après une brève explication des particularismes de la démocratie japonaise durant la période dite du « système de 1955 », sont explorées les raisons qui ont amené le Japon à se tourner vers le modèle britannique. L'article examine ensuite plusieurs réformes et en dresse le bilan, vingt ans après leurs mises en place. Enfin, il étudie l'échec des expérimentations institutionnelles du Parti démocrate du Japon menées entre 2009 et 2012 et tâche d'en faire ressortir un certain nombre d'enseignements. En s'appuyant sur les outils dégagés par les théories des néo-institutionnalismes historique et constructiviste, cet article explique le bilan mitigé de ces réformes par la prise en compte de multiples facteurs endogènes dont l'importance est trop souvent sous-estimée lors de l'introduction de nouvelles institutions. Les évolutions relevées sont ainsi généralement de natures incrémentale et non-linéaire, ou encore, résultent parfois de la conjonction d'éléments caractérisés par l'incertitude et l'aléatoire.

- « La redéfinition de la place de la haute fonction publique dans les institutions politiques au Japon depuis les années 1990 », dans MALINAS David-Antoine et MARTINE Julien (dir.), *Japon pluriel 11 : actes du onzième colloque de la Société française des études japonaises*, Arles, Philippe Piquier, décembre 2016, p. 39-47.

La question de la place de la haute fonction publique dans le système politique d'un État, est étroitement liée à la problématique sous-jacente de la réalisation du principe démocratique au sein des institutions. Le fait qu'un gouvernement élu sache maîtriser son administration apparaît à la fois être un gage d'efficacité politique et également une des conditions du bon déroulement de la démocratie représentative. Considéré à partir de la fin des années 1980 comme étant responsable de plusieurs scandales, mais surtout de l'incapacité du Japon à s'adapter à un environnement en pleines mutations, le modèle critiqué comme étant dominé par les hauts fonctionnaires a fait l'objet de nombreux débats et réformes largement inspirées par la nouvelle gestion publique au cours des années 1990. Vingt ans plus tard, les nombreuses analyses divergent concernant les effets produits par ces différentes réformes institutionnelles qui, comme on a pu le constater à l'occasion de l'alternance de 2009, sont loin de constituer un processus achevé. Cette communication tâchera d'expliquer comment le Japon envisage son administration centrale et comment il tente de la réformer, en prenant notamment en compte l'évolution des mentalités des acteurs politiques et l'influence des médias sur ces derniers.

Travaux de recherche non-publiés :

- [La thèse : La réorganisation du pouvoir politique au Japon : la haute fonction publique dans le système politique japonais des années 1990 à nos jours.](#)

Résumé court : Dans le système politique d'un État, le rôle que joue la haute fonction publique constitue une problématique centrale, en ce que l'efficacité de l'action gouvernementale et la réalisation du principe démocratique en dépendent. À partir des années 1990, la haute administration japonaise fut la cible de critiques fustigeant ses échecs et son autonomie jugée excessive vis-à-vis du pouvoir politique élu. Aussi, au début des années 2000, plusieurs réformes inspirées du courant de la nouvelle gestion publique furent mises en œuvre, afin notamment de renforcer le leadership des responsables politiques et leur contrôle sur les hauts fonctionnaires. Notre travail examine ces réformes et analyse les évolutions perçues dans le processus décisionnel et les relations politico-administratives au cours de ces quinze dernières années, en prenant soin de nous défaire de la grille de lecture simpliste opposant les élus aux agents de la fonction publique. L'étude approfondie du gouvernement Koizumi (2001-2006) et du passage au pouvoir du Parti démocrate (2009-2012), qui révèle des transformations de nature incrémentale, mais également la persistance de certaines pratiques, nous amène à envisager d'autres variables explicatives que le simple changement institutionnel. Pour ce faire, nous faisons appel aux outils théoriques proposés par les divers courants néo-institutionnalistes, insistant sur le poids du passé et l'influence des différentes idées partagées par les acteurs. Nous nous basons sur un important corpus de sources primaires et secondaires, notamment en langue japonaise, sur des données quantitatives, ainsi que sur plusieurs entretiens réalisés auprès de hauts fonctionnaires japonais.

Résumé long :

Ce travail doctoral porte sur les rapports qu'entretiennent les hommes politiques avec les hauts fonctionnaires, un thème central en science politique qui fait intervenir à la fois la question de l'efficacité gouvernementale et celle de la démocratie représentative. L'étude des relations politico-administratives dans le Japon d'après-guerre a d'ailleurs donné lieu à une vaste littérature en langue japonaise, mais également en langue anglaise. La plupart de ces travaux ont alors tâché de déterminer lequel de ces deux types d'acteurs gouvernait véritablement le pays, mettant en avant tantôt la thèse d'une suprématie bureaucratique sur les décisions politiques (*kanryō shihai-ron* 官僚支配論), tantôt celle d'une prédominance du parti majoritaire (*seitō yūi-ron* 政党優位論). D'autres travaux ont parfois émis l'hypothèse de l'existence d'une collaboration étroite et équilibrée entre le monde politique, le monde des affaires et l'administration (*tetsu no sankaku* 鉄の三角). Cependant, bien que nous disposions d'abondantes descriptions de ces relations politico-administratives durant la période dite du « système de 1955 », les études globales nous renseignant sur leurs évolutions au-delà des années 1990 se font bien plus rares en langue occidentale. Pourtant, avec la crise économique et l'émergence de multiples scandales, cette décennie a été marquée par de nombreuses réformes institutionnelles ayant précisément pour objectif de modifier les rapports entretenus par les responsables politiques et les hauts fonctionnaires. Celles-ci visaient notamment à permettre aux dirigeants élus de faire preuve de leadership dans la conduite des politiques (on parle au Japon de *seiji shudō* 政治主導) et d'outrepasser les éventuelles résistances que la bureaucratie leur avait parfois opposées dans le passé. Cette thèse propose donc d'analyser ces changements institutionnels et d'en percevoir les effets sur le monde politique et administratif.

Au moment de commencer ce travail, ce sujet se trouvait au cœur de l'actualité politique japonaise depuis l'arrivée du Parti démocrate du Japon (PDJ) au pouvoir en 2009, lequel déclarait alors vouloir en finir avec la mainmise de la haute administration sur le processus décisionnel (*datsu-kanryō izon* 脱官僚依存). Il fallait cependant prendre de la distance avec les

visions simplificatrices et manichéennes alors largement relayées, selon lesquelles les hauts fonctionnaires formeraient un groupe monolithique cherchant nécessairement à préserver son autonomie et ses intérêts vis-à-vis des hommes politiques. Au-delà de la question de savoir qui des élus ou des fonctionnaires gouvernent vraiment le pays depuis la fin des années 1990, cette étude vise davantage à observer comment le couple politico-administratif s'est réorganisé face aux changements institutionnels. Le cœur de ce travail consiste finalement à déterminer dans quelle mesure les éléments de rupture et de continuité relevés au niveau du comportement des acteurs sont dus aux réformes, et dans quelle mesure ils résultent d'autres facteurs.

Cette étude se base essentiellement sur des documents rédigés en langue japonaise. Ceux rédigés en langues occidentales ont principalement servi à replacer le cas japonais dans un contexte plus global, notamment pour relativiser la soi-disant spécificité nippone de certains phénomènes. Ces sources sont de natures diverses et se composent notamment de nombreux ouvrages académiques et articles scientifiques (360 références bibliographiques dont 230 en langue japonaise), de rapports officiels, de débats parlementaires, de textes de loi et d'articles de la presse quotidienne. La thèse s'appuie également sur des données quantitatives, dont certaines statistiques inédites, ainsi que sur des entretiens semi-directifs réalisés en France et au Japon dans le cadre de cette étude auprès de hauts fonctionnaires.

Afin de restituer la complexité des situations étudiées et de prendre en compte de multiples variables explicatives, le choix est fait dans cette thèse de mobiliser de façon complémentaire différentes théories néo-institutionnelles. Le néo-institutionnalisme du choix rationnel et la théorie de l'agence sont particulièrement utiles pour mettre en évidence les divers intérêts et stratégies des acteurs, tandis que le néo-institutionnalisme historique permet de mieux comprendre le « poids du passé », c'est à dire l'effet d'inertie induit par les organisations et les décisions antérieures. Enfin, le néo-institutionnalisme constructiviste apporte, lui, des pistes pour mieux saisir l'importance du cadre cognitif sur les comportements des acteurs, autrement dit, l'impact des conceptions mentales et des valeurs sur leurs choix.

Les conclusions avancées dans cette thèse sont multiples. Tout d'abord, conformément à l'hypothèse généralement partagée, les réformes institutionnelles apparaissent avoir bel et bien constitué dans de nombreux cas le point de départ des évolutions du milieu politico-administratif depuis la fin des années 1990. Cela étant, si ces réformes ont souvent constitué un facteur nécessaire ou facilitant les changements, cette étude montre qu'elles n'ont pas pour autant été une condition suffisante. En réalité, l'effet de ces réformes a grandement dépendu de la façon dont les acteurs y ont eu recours. Certains, comme Koizumi Jun.ichirō, les ont par exemple grandement sollicitées, tandis que d'autres les ont délaissées. Ces écarts, qui surviennent malgré un environnement institutionnel identique, s'expliquent bien souvent par les différences existant au niveau des idées et des valeurs propres aux acteurs et aux organisations. Ce travail montre d'autre part que la subsistance de certains comportements est souvent due à l'inertie induite par le fonctionnement d'autres institutions selon un phénomène de dépendance au sentier (*path dependence*). En outre, la thèse révèle des cas de réapparition de pratiques temporairement abandonnées suite à l'introduction des réformes, contredisant ainsi la conception linéaire des transformations, selon laquelle, le système politico-administratif japonais se dirigerait lentement mais inexorablement vers une prétendue « normalité » que le modèle de Westminster incarnerait.

Ce travail doctoral souligne ainsi le fait que les institutions ne constituent pas la seule variable à prendre en compte lors de l'introduction d'un nouveau système, et espère amener le lecteur à adopter un certain scepticisme vis-à-vis des réponses purement institutionnelles présentées comme des panacées par les responsables politiques. Les égarements du PDJ suite à l'éviction des hauts fonctionnaires du processus décisionnel montrent que le manque de nuance conduit non seulement le chercheur vers des conclusions simplistes et erronées, mais

amène encore les acteurs eux-mêmes à prendre de mauvaises décisions basées sur des conceptions parfois caricaturales.

À ce sujet, contrairement aux critiques fustigeant la haute administration japonaise, la thèse constate que la plupart des difficultés rencontrées par les gouvernements résultaient davantage de résistances internes au parti majoritaire que de l'administration elle-même. Plusieurs études avaient certes déjà mis en évidence la faiblesse des gouvernements japonais face à l'alliance de groupes de parlementaires (*zoku giin* 族議員) avec les agents de la haute fonction publique. En revanche, très rares sont les travaux au Japon à avoir montré à quel point le recours à la haute fonction publique pouvait, dans le cadre de ce type de conflits intra-partisans, constituer un atout de taille pour les gouvernements. Dans cette thèse, les études de cas ont confirmé l'hypothèse selon laquelle non seulement les hauts fonctionnaires ne sont pas nécessairement opposés aux réformes touchant leurs ministères, mais encore, qu'ils peuvent en devenir les meilleurs soutiens. Le choix a été fait de qualifier ces agents de hauts fonctionnaires réformateurs (*kaikakuha kanryō* 改革派官僚). Ainsi, s'il est largement admis que les membres de la haute administration ont parfois aidé les *zoku giin* à contrecarrer les projets des certains exécutifs, il semble qu'ils peuvent également constituer d'importants alliés pour les gouvernements qui chercheraient à outrepasser les résistances que son parti lui oppose.

D'une façon plus générale, l'auteur de cette thèse espère, en apportant davantage de nuances sur ce thème des relations politico-administratives japonaises, contribuer à son échelle à lutter contre la tendance populiste actuellement très vive dans plusieurs pays démocratiques, selon laquelle certains dirigeants politiques désignent à des fins électoralistes un ennemi censé représenter les intérêts du « système » contre ceux du Peuple.

- [Le mémoire de master : Le bicamérisme et le processus législatif dans le régime parlementaire japonais](#)

La Constitution adoptée par le Japon au lendemain de la guerre plaçait la Diète dans une position centrale au sein des institutions. Cependant, avec la domination de l'échiquier politique par le Parti libéral démocrate (PLD) pendant près d'un demi-siècle, l'on assista à un véritable contournement des institutions avec un processus législatif essentiellement mené en dehors de la Diète, réduisant son examen des lois à une simple formalité. Dans un tel contexte, la raison d'être de la Chambre des conseillers (chambre haute), fut régulièrement remise en question, souvent considérée comme superflue. Mais avec l'effondrement de cette domination du PLD au début des années 1990, l'on vit un regain d'importance de la Diète, notamment lors des récentes périodes de divergence des majorités entre les deux chambres (*Nejire kokkai*). Toutefois, les observateurs ont avant tout retenu les dysfonctionnements résultant de ces situations qu'ils expliquaient souvent par les prérogatives trop importantes de la chambre haute, considérée alors comme trop puissante. Ce mémoire de master questionne ainsi le fonctionnement du bicamérisme japonais, en étudiant ses évolutions depuis l'après-guerre et en relevant ses particularismes. Une attention particulière est apportée aux différentes périodes de divergence des majorités entre les deux chambres, pour lesquelles il s'agit d'analyser si elles ont conduit à un blocage de l'action gouvernementale – comme souvent avancé – ou plutôt à une réactivation du processus législatif à la Diète. L'étude se base sur un corpus de sources primaires et secondaires de nature juridique, scientifique ou journalistique, dont l'essentiel est rédigé en langue japonaise.

Résumés des communications représentatives des activités de recherche :

- L'impact de la nouvelle gestion publique sur les administrations centrales japonaises à partir des années 1990, Colloque international du CASE – la diversité des capitalismes asiatiques : regards croisés dans un contexte de globalisation, Lille, 13-15 juin 2018.

De l'après-guerre aux années 1990, la littérature a largement présenté la bureaucratie japonaise comme étant particulièrement puissante (Kiyooki, 1960 ; Johnson, 1982). Même les auteurs qui soutenaient la thèse polyarchique admettaient que les administrations centrales disposaient au Japon d'une influence non négligeable vis-à-vis du monde politique et du monde des affaires (Krauss et Muramatsu, 1985 ; Aoki, 1988). Mais à partir de la fin des années 1990, après la première vague de grandes privatisations de la décennie précédente, une série de réformes inspirées du courant de la nouvelle gestion publique (NGP) a sensiblement modifié ces équilibres : le renforcement des outils de contrôle du politique sur l'administration, les privatisations, les importantes réductions des effectifs dans la fonction publique (FP) (-65% et -15% pour la FP étatique et la FP locale entre 2000 et 2017), la création d'agences administratives indépendantes, la prohibition des reclassements de hauts fonctionnaires dans les grandes entreprises, ou encore la mise en place d'un système de recrutement dans le secteur privé, d'évaluation des personnels et de promotion à la performance.

Bien que l'introduction de ces mesures suive les recommandations du courant global de la NGP – laquelle fut, à l'instar de la France, relativement tardive –, elle s'est opérée selon un processus d'hybridation que cette intervention propose d'analyser au prisme de l'approche des « trois i » (Palier et Surel, 2005). La puissance de la bureaucratie japonaise, bien que mise à mal par des scandales, permet d'expliquer en partie le choix des entrepreneurs politiques d'opter pour des solutions plus incrémentales qui se sont parfois échelonnées sur deux décennies (agences administratives indépendantes « défonctionnalisées », fusionnées, supprimées, privatisations par étapes, renforcement du contrôle politique sur les nominations de cadres supérieurs de la FP étatique en 2014,...). L'évolution progressive de la mentalité des acteurs apparaît également être une variable explicative complémentaire et indispensable.

Cette communication vise ensuite à analyser les conséquences de ces réformes sur le rôle de l'État. Comme bien d'autres pays à avoir introduit des réformes néo-managériales, le Japon semble s'être peu à peu orienté vers un État concentré sur des domaines stratégiques. Au-delà de la dichotomie entre engagement et désengagement de l'État, ce sont avant tout les modalités de son action qui ont évolué vers des interventions qui relèvent plus de l'impulsion et de l'incitation que de l'intervention directe et quasi-coercitive. En ce sens, bien que le recours à des réseaux et à des communautés de politiques publiques puisse rappeler les « triangles de fer » tant critiqués dans les années 1990, la situation diffère en ce que l'État doit aujourd'hui faire usage de leviers plus indirects pour s'appuyer sur ses partenaires (entreprises, collectivités locales, associations,...). Cela peut d'ailleurs partiellement expliquer pourquoi, malgré un net renforcement de l'influence du Premier ministre et de son Cabinet sur son administration, les impulsions initiées dans le sens des réformes structurelles peinent parfois à trouver des relais et à se concrétiser.

- L'intervention du pouvoir politique dans la nomination des hauts fonctionnaires sous le gouvernement Abe, dans le **panel co-organisé** avec Sarah Tanke et Xavier Mellet : « Le pouvoir du Premier ministre Abe Shinzō », Congrès Asie Pacifique du GIS, Paris, 26-28 juin 2017.

Pour tout gouvernement, maîtriser l'Administration est nécessaire afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques publiques. Or la gestion des ressources humaines est un levier essentiel pour assurer cette maîtrise. Depuis le retour d'Abe Shinzō au pouvoir, la presse met régulièrement en avant l'interventionnisme du Premier ministre et de son entourage dans la désignation des cadres supérieurs des administrations centrales. Elle salue généralement l'augmentation du nombre de femmes nommées aux plus hautes fonctions des ministères, et multiplie les superlatifs en énumérant les coutumes brisées par le gouvernement en cette matière. Mais les observateurs relèvent surtout des nominations d'agents présentés comme étant « proches du Premier ministre », laissant entendre que la haute fonction publique serait en train d'être politisée, et verrait son principe de neutralité bafoué. Cette communication vise à expliquer dans quelle mesure ces interventions du gouvernement Abe constituent une nouveauté, à explorer les facteurs qui ont rendu ces changements possibles, et à déterminer leurs conséquences sur l'Administration. Nous estimons que malgré un volontarisme indéniable du gouvernement et la création en mai 2014 d'une direction des ressources humaines du Cabinet, il serait exagéré d'y voir une révolution pouvant à terme mener à un système des dépouilles à la japonaise.

- L'introduction au Japon des « agences administratives indépendantes », Journées aires culturelles et études globales – histoire connectée. Circulation des idées, des savoirs et des pratiques, Paris, 20-21 juin 2017.

À la fin des années 1990, le gouvernement japonais mit en œuvre les plus larges réformes administratives introduites depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Dans un contexte de grave crise économique et politique, le gouvernement fit la promotion de mesures largement inspirées du courant mondial de la nouvelle gestion publique, afin de transformer son administration et son action. On compte parmi celles-ci l'introduction d'agences administratives indépendantes qui furent chargées de délivrer des services publics de façon plus efficace et moins coûteuse que lorsqu'ils étaient fournis par les ministères. Le gouvernement japonais se tourna alors vers la Grande-Bretagne qui avait introduit dix ans plus tôt des agences exécutives similaires, en y envoyant notamment des responsables quelques jours afin de bénéficier du savoir-faire britannique et de leur retour sur expérience. Néanmoins, la forme que prirent finalement les agences administratives indépendantes nippones présente plusieurs différences importantes avec leur modèle britannique, lesquelles résultaient d'une volonté d'apaiser des résistances provenant des ministères, mais également d'un processus d'hybridation à base d'éléments endogènes préexistants.

Dans cette intervention, nous reviendrons sur le régime de circulation de ces idées, en présentant notamment les acteurs qui ont joué le rôle essentiel de passerelle, puis nous examinerons le processus de traduction de ces idées en insistant sur les différences notables qui ont émergées vis-à-vis de leur modèle. Nous achèverons notre intervention en décrivant le changement institutionnel incrémental qui a suivi l'introduction de ces agences dont la dernière grande vague de fusion date d'avril 2016.

- [Redefining politico-administrative relations in Japan: the case of the Act on “Political Leadership Reinforcement” of 1999, Graduate Student Conference 2016 : Individual Agency in Institutional Contexts in East Asia, Berlin, 9-10 décembre 2016.](#)

In Japan, although the relationship between politicians and bureaucrats evolved during the “55-year system”, many scholars agree to say that members of the Cabinet used to rely often excessively on senior civil servants in the decision making process. In the 1990’s, many institutional reforms have been enacted to redefine the division of roles between these two types of actors, hoping that it would end this situation of dependence. One of these reforms aimed at enhancing the ministers’ leadership toward their administrations by adding more political appointees they could rely on in their staff. The other goal was to abolish the well-established habit that consisted for a minister to let a senior civil servant answer in his place to a question he was asked at the Parliament. But in order to be really efficient, political appointees selected among the party had to have a better knowledge of the fields they were to be in charge of, which had not been the case so far. In fact, this reform, as many others, could not do much more than to provide incentives, so that its efficiency greatly depended on how political actors would use it. Based on personally collected data, we will look at the effects of this fifteen years old reform by examining the composition of fourteen successive Cabinets. We will analyse the evolutions observed during this period and explain them by using tools produced by historical and constructivist institutionalism. We will find in this study that although laws have been reformed, previous logics and practices have remained active, as politicians tried sometime to by-pass the new institutional constraints. Our major finding is that the biggest transformations witnessed were caused by a shift in ideas (that is, a set of values) shared by politicians, more than by the institutional reform itself.

- [La haute fonction publique dans le système politique japonais des années 1990 à nos jours, Séminaire de master : société politique et économie dans le Japon contemporain, Paris, 23 février 2016.](#)

La question de la place des hauts-fonctionnaires dans le système politique d’un État, est étroitement liée à la problématique sous-jacente de la réalisation du principe démocratique au sein des institutions. Le fait qu’un gouvernement élu sache maîtriser son administration apparaît à la fois être un gage d’efficacité politique et également une des conditions du bon déroulement de la démocratie représentative. Considéré à partir de la fin des années 1980 comme étant responsable de plusieurs scandales, mais surtout de l’incapacité du Japon à s’adapter à un environnement en pleines mutations, le modèle critiqué comme étant dominé par les hauts fonctionnaires a fait l’objet de nombreux débats et réformes au cours des années 1990. Vingt ans plus tard, les avis divergent toujours au sujet du bilan de ces différentes réformes institutionnelles, et la redéfinition du rôle de la haute fonction publique dans les institutions politiques était encore au cœur des débats lors de l’alternance de 2009. Pour cette intervention, nous reviendrons sur la construction et l’évolution de la relation entre les parlementaires du parti majoritaire et les agents de la haute administration à partir de l’après-guerre. Nous en profiterons pour évoquer les différentes analyses proposées par la science politique et la science administrative japonaise. Nous présenterons ensuite rapidement les réformes mises en œuvre dans les années 1990 et 2000 pour redéfinir les rapports entretenus par ce couple politico-administratif, puis terminerons sur une brève étude de la tentative du Parti démocrate du Japon de modifier profondément ces rapports.

- [La redéfinition de la place des hauts-fonctionnaires dans les institutions politiques au Japon, Journée doctorale du CRCAO, Paris, 13 novembre 2015.](#)

La question des rapports entretenus par les hauts fonctionnaires et les responsables politiques d’un État est fondamentale, parce que liée à la problématique sous-jacente de la réalisation du principe démocratique au sein des institutions. Cette communication dédiée au cas japonais reviendra sur l’évolution de ces rapports depuis l’après-guerre, et tâchera de dresser le bilan de vingt années de réformes institutionnelles. Nous évoquerons plus particulièrement l’expérience malheureuse du Parti démocrate du Japon qui ne parvint pas à instaurer un nouveau système de prise de décision au service du leadership politique.

- La redéfinition des relations politico-administratives au Japon : le cas emblématique de la loi sur le leadership politique de 1999, 4ème journée de l'Atelier doctoral des études japonaises (ADEJ), Paris, 11 décembre 2015.

Depuis les années 1980, la question de la répartition des rôles entre les hauts fonctionnaires et les responsables politiques a longtemps occupé une place centrale dans les débats relatifs à la réforme institutionnelle de l'État japonais. La doctrine majoritaire remarquait que si la collaboration entre les élus nationaux et les membres de la haute administration était nécessaire, les premiers étaient souvent excessivement dépendants des seconds concernant l'élaboration des politiques publiques. Plusieurs réformes furent ainsi adoptées à la fin des années 1990 pour pallier cette situation accusée d'être à l'origine de nombreux dysfonctionnements. L'une d'entre elles – qui fera l'objet de cette communication – avait notamment pour objectif de renforcer le leadership des ministres vis-à-vis de leurs administrations et de redynamiser les débats parlementaires. Elle prévoyait ainsi une augmentation des effectifs jugés insuffisants au sein des équipes ministérielles, une réduction du nombre d'interventions à la Diète des hauts fonctionnaires au profit des ministres, et prônait pour ces derniers, la nomination d'hommes politiques disposant davantage de connaissances sur leur domaine. En s'appuyant notamment sur des données statistiques inédites, nous proposons de décrypter la mise en œuvre de cette réforme et d'en mesurer les effets au cours de ces quinze dernières années. Cette étude de cas sera l'occasion d'illustrer le fait que les réformes apportent des outils qui bien souvent, en l'absence de volonté politique suffisante chez les acteurs, ne peuvent guère outrepasser les diverses résistances et ainsi rarement produire les résultats escomptés.

- La redéfinition de la place de la haute fonction publique dans les institutions politiques au Japon depuis les années 90, 11ème colloque de la SFEJ, Paris, 12-13 décembre 2014.

La question de la place de la haute fonction publique dans le système politique d'un État, est étroitement liée à la problématique sous-jacente de la réalisation du principe démocratique au sein des institutions. Le fait qu'un gouvernement élu sache maîtriser son administration apparaît à la fois être un gage d'efficacité politique et également une des conditions du bon déroulement de la démocratie représentative. Considéré à partir de la fin des années 1980 comme étant responsable de plusieurs scandales, mais surtout de l'incapacité du Japon à s'adapter à un environnement en pleines mutations, le modèle critiqué comme étant dominé par les hauts-fonctionnaires a fait l'objet de nombreux débats et réformes largement inspirées par le nouveau management public au cours des années 1990. Vingt ans plus tard, les nombreuses analyses divergent concernant les effets produits par ces différentes réformes institutionnelles qui, comme on a pu le constater à l'occasion de l'alternance de 2009, sont loin de constituer un processus achevé. Cette communication tâchera d'expliquer comment le Japon envisage son administration centrale et comment il tente de la réformer, en prenant notamment en compte l'évolution des mentalités des acteurs politiques et l'influence des médias sur ces derniers.

- DPJ's attempt to establish a "politician-led" decision making process and to redefine the relationship between politicians and bureaucrats, the 14th International Conference of EAJS (European Association for Japanese Studies), Section 9: Politics & International Relations, Ljubljana, 28 août 2014.

It is well-known that the Democratic Party of Japan (DPJ) took the power in 2009 with slogans like "politician-led politics" or "independence from the bureaucracy", thus ending the long reign of the Japanese Liberal Democratic Party (LDP). The role of senior civil servants in the policy making process and the relationship between these bureaucrats and politicians are fundamental issues in our democracies. In the 1990's, when the bureaucratic supremacy and the collusion between bureaucrats and politicians were broadly criticized by the media, a lot of reforms have been attempted in order to establish a "top-down" type policy making process led by the Cabinet and the Prime minister (PM). Yet, finding these reforms insufficient, the DPJ advocated a "real politician-led system" with new reforms like the establishment of the National Policy Unit, the Government Revitalization Unit, the Cabinet National Personnel Bureau and the suppression of the Administrative Vice-Ministers' meeting or the increase of political staffs of Ministers. Nevertheless, we could hardly say that it succeeded in creating a system supporting the PM's leadership if we consider each of the short-ended Hatoyama, Kan and Noda's Cabinets. However, as the reestablishment of the Administrative Vice-Minister's meeting, the political appointment of the Chief of the Cabinet Legislative Bureau and the "National civil service reform" under the second Abe's Cabinet show us, the redefinition of the relationship between bureaucrats and politicians is still a crucial issue. In this essay, after an introduction on the system advocated by DPJ-led governments, we will analyze the factors of its success and failures by using numerical data and concepts borrowed to the new institutionalism. First of all, the lack of agreement inside the party due to an insufficient preparation before the elections regarding major bills that had to be delayed has been extremely significant. Secondly, because DPJ's deputies had a strong distrust in bureaucrats, they evicted them from the policy making process instead of using them, which was a critical mistake. Moreover, the lacks of communication, coordination and effective division of roles between politicians and bureaucrats, which came probably from the top-down type leadership overvaluation, are likely to be factors disturbing the advent of a real "PM-led political system". Finally, we will explain how the second Abe's Cabinet, which was established at the end of 2012, made use of its previous experience and DPJ's one.

Descriptifs des enseignements :

COURS MAGISTRAUX : CIVILISATION (372h dispensées en totalité)

L1

Découverte de l'Asie orientale	L1 – LEA Japonais/Chinois	=70 étu.	2015-2017	27h éq. TD
<p>Ce cours vise à donner aux étudiants des connaissances fondamentales concernant l'Asie orientale dans le domaine de la géographie, de l'histoire, de la sociologie, de l'économie et de la politique. L'enseignement débute avec une sensibilisation aux problèmes de méthodologie dans un contexte culturel non occidental (orientalisme, choc des civilisations,...) et se poursuit avec une présentation historique retraçant le long processus de colonisation de l'Asie par les puissances occidentales, puis par le Japon, ainsi que la décolonisation et la période de Guerre froide. S'en suit un développement de la situation géopolitique en Asie, où l'on insiste sur les questions de sécurité internationale et de conflits territoriaux dans un contexte de forte hausse des dépenses militaires. Le cours s'achève sur une description des dynamiques économiques actuelles en Asie orientale, en mettant l'accent sur les fortes interdépendances commerciales et les multiples intégrations régionales. Cette présentation historique, géopolitique et économique de l'Asie orientale permet aux étudiants de comprendre l'essentiel des enjeux actuels de la zone. Leurs connaissances sont renforcées par la réalisation de plusieurs exposés portant sur une problématique concernant un des pays d'Asie orientale.</p>				

Introduction à la société japonaise	DU1 / L1-LEA Japonais	=30 étu.	2013-2014	9h éq. TD
<p>Cet enseignement, se déroulant sur quatre séances, a pour objectif de dispenser aux étudiants les connaissances élémentaires concernant les grandes évolutions de la vie politique japonaise contemporaine. Sont successivement présentés le cadre et les pratiques institutionnelles du monde politico-administratif japonais, les évolutions récentes de la politique intérieure et extérieure, ainsi que le tournant avec l'ensemble des réformes mises en place dans les années 1990-2000 qui visaient à transformer le cadre institutionnel japonais. Le cours s'achève sur une analyse de l'alternance de 2009 et les échecs du Parti démocrate du Japon. L'évaluation consiste en des questions cours appelant des réponses structurées.</p>				

Monde du travail au Japon 1	L1-LLCE Japonais	=35 étu.	2015-2016	54h éq. TD
<p>L'objectif de cet enseignement est de retracer la transformation drastique du marché du travail au Japon depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Elle se traduit dans la deuxième partie du XX^e siècle par une mutation accélérée du système productif, qui soutient la massification d'une condition salariale sécurisée, permettant au Japon de se hisser en quelques dizaines d'années au rang de grande puissance économique internationale. Mais depuis le tournant du XXI^e siècle, le Japon doit désormais faire face à une crise qui remet en cause les acquis antérieurs. Ce cours analyse en particulier la montée rapide de l'emploi atypique et, de manière concomitante, du nombre de travailleurs précaires. Les évolutions sociétales qui en résultent sont également abordées (<i>freeters</i>, sans-abris, entrée différée des jeunes étudiants dans le marché du travail, question du genre,...). L'évaluation des étudiants repose sur un exposé réalisé en cours et sur une dissertation lors d'un partiel de fin de semestre.</p>				

L2

Gestion et administration	L2 – LEA Japonais/Chinois	=60 étu.	2015-2016	27h éq. TD
<p>Le cours porte sur les différents domaines des sciences de gestion et en dispense les connaissances essentielles. Sont étudiées les grandes fonctions de l'entreprise (marketing, production, gestion des ressources humaines...), les problématiques gestionnaires, ainsi que les outils et mécanismes développés pour y répondre. Le cours présente également les grands auteurs en organisation et leurs contributions aux sciences de gestion. Sont ainsi abordés : les structures types des organisations et les facteurs environnementaux qui les influencent, la conséquence de la division du travail sur ces structures, la question de la motivation des personnels, la question du leadership, les différents modes de production, etc.</p>				

Monde du travail au Japon 2	L2-LLCE / L3-LEA Japonais	=40 étu.	2015-2017	36h éq. TD
<p>Cet enseignement, dont le contenu a été entièrement modifié par rapport aux années précédentes, propose une étude des réformes cherchant à transformer le monde du travail au Japon, qui sont actuellement mises en place par le gouvernement Abe. Le cours traite dans un premier chapitre des mesures visant à améliorer les conditions de travail des femmes dans l'entreprise – et notamment des mères –, en abordant par exemple la question du congé maternité et du congé parental d'éducation au Japon. Dans un deuxième chapitre, le système de la sécurité sociale (assurance maladie, assurance chômage, régimes de retraite) et ses différents problèmes font l'objet d'une étude détaillée. Le système fiscal japonais et ses rapports avec le monde du travail et la vision traditionnelle du couple sont ensuite présentés dans un troisième chapitre. Enfin, le quatrième et dernier chapitre s'attache plus particulièrement à étudier les récentes politiques mises en place pour améliorer le bien-être au travail et rééquilibrer la relation vie professionnelle-vie privé au Japon (incitation à prendre des congés, réduction des heures supplémentaires, des mutations dans des lieux éloignés du domicile conjugal, protection contre le harcèlement au travail,...). L'évaluation des étudiants repose sur un dossier rendu en groupe et sur une dissertation lors d'un partiel de fin de semestre.</p>				

L3

Aspects interculturels dans les échanges économiques	L3 – LEA Japonais/Chinois	=15 étu.	2016-2017	27h éq. TD
<p>Ce cours s'inscrit dans le prolongement des cours de civilisation proposés par les deux filières. Il vise à donner des connaissances sur les stratégies qui sont utilisées par les acteurs d'une communication interculturelle, aussi bien que sur les éléments qui peuvent « gripper » les échanges, et vise à fournir plusieurs clés pour mieux aborder les relations d'affaires avec les Chinois et les Japonais (négociation interculturelle, gestion des ressources humaines favorisant l'interculturalité,...). Cet enseignement introduit les éléments théoriques et outils fondamentaux du management interculturel en présentant les réflexions des grands auteurs de l'anthropologie, de la psycho-sociologie et des sciences de gestion. Outre les célèbres et classiques études de Hofstede et Trompenaars, le cours présente plusieurs études de cas de coopérations réussies (ou non) entre des entreprises de nationalité différentes. L'évaluation repose sur : des exposés traitant de telles collaborations, ou des échecs de tentatives d'implantation d'entreprises dans des environnements culturels différents ; des questions de cours lors d'un partiel de fin de semestre.</p>				

Introduction au droit japonais	L3 – LLCE / LEA Japonais	=15 étu.	2016-2017	42h éq. TD
<p>Cet enseignement vise à dispenser aux étudiants les connaissances fondamentales en matière de droit japonais. Ce cours débute avec une description détaillée du processus historique de construction du système juridique japonais de la période antique à l'époque contemporaine, en insistant sur les phénomènes complexes de réception et d'hybridation des systèmes de droit étrangers qui fondent l'originalité du droit japonais. S'en suit une présentation des sources du droit au Japon, de l'organisation de l'appareil judiciaire et de ses récentes évolutions, des professionnels du droit et des différentes modalités de règlements des conflits. Enfin, il s'achève sur une analyse de quelques points de droit particuliers au Japon (notamment concernant le droit de la famille et des successions), par le biais d'études de cas et d'apport d'éléments comparatifs. La lecture et la traduction de textes de nature journalistique et juridique permet également aux étudiants de se familiariser avec la langue juridique japonaise. Un séminaire joint a en outre été organisé avec le professeur Sakai Kazunari de l'université de Kōbe, durant lequel les étudiants de ce cours et ceux de Kōbe ont réalisé en tout cinq exposés d'une demi-heure sur des thèmes tels que la peine de mort ou le système des jurés-citoyens introduit en 2009.</p>				

M1 et M2

Sciences sociales dans le Japon contemporain	M1 et M2 – LLCE Japonais	=15 étu.	2017-2018	72h éq. TD
<p><u>Premier semestre</u> : Dans le cadre de ce séminaire, nous étudions les transformations politiques et sociales qui traversent le Japon des années 1990, 2000 et 2010. Nous nous pencherons sur plusieurs changements institutionnels observables au Japon, en tâchant d'expliquer pourquoi certaines</p>				

évolutions vont se produire et certaines réformes vont porter leurs fruits, tandis que d'autres échouent ou peinent à s'imposer. Cela nous amènera à nous intéresser à la fois aux institutions et aux différents acteurs de la société – du monde politico-administratif, économique et médiatique, ainsi que de la société civile – qui jouent un rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques et participent à l'évolution des normes et des mentalités dans le Japon contemporain. À titre indicatif et de manière non exhaustive, il sera question de l'échec des réformes tentées par le Parti démocrate du Japon au pouvoir de 2009 à 2012, des conséquences de la triple catastrophe de Fukushima sur les politiques écologiques et énergétiques, etc. Pour aborder ces multiples sujets, des chercheurs européens travaillant sur le Japon actuel seront invités pour intervenir en français ou en anglais dans la quasi-totalité des séances de ce séminaire.

Deuxième semestre : Depuis les années 1990, la société japonaise remet en cause son modèle social et économique : la montée des inégalités inter et intra-générationnelles, la précarisation du marché du travail, la paupérisation d'une partie de la société, la dégradation de l'environnement, mais aussi des questions plus spécifiques, comme le vieillissement de la population, la dénatalité, les discriminations entre les sexes, sont autant de problèmes posés. En s'intéressant notamment aux questions de genre, on essaiera d'expliquer et de situer historiquement ces mutations de la société japonaise. On tentera notamment d'analyser l'émergence des revendications pour l'égalité des sexes et des mouvements LGBT sur la scène politique et médiatique. Les travaux de chercheurs européens invités, notamment en sociologie et anthropologie, pourront éclairer la situation du Japon avec des données de terrains récentes. Les interventions auront lieu en français ou en anglais.

Licence (Japon)

官僚制と政官関係の日欧比較	L2/L3/L4	=15 étu.	2014-2015	18h
Comparison of the Bureaucratic systems and the Relationship between Civil Servants and Politicians in Europe and in Japan				
Cet enseignement, dispensé en japonais et en anglais, fait partie d'un programme de formation de jeunes étudiants nippons experts des institutions européennes à l'université de Kōbe (KUPES). Ce cours s'inscrit directement dans le thème de mes recherches doctorales et concerne l'étude des hautes administrations et de leurs relations avec les responsables politiques. Outre, la présentation des éléments théoriques et des grandes réflexions portant sur le sujet, cet enseignement a pour objectif de réaliser une comparaison entre les systèmes bureaucratiques japonais, européens et français pour mettre en avant leurs similitudes et leurs différences. Il s'agit également d'analyser les différentes réformes institutionnelles s'inspirant du courant de la nouvelle gestion publique dans les années 1990-2000, pour en étudier les effets sur les administrations et les politiques. Enfin, est abordée la question de l'évolution des mentalités des acteurs et de leurs comportements. L'évaluation porte sur une dissertation rédigée en japonais.				

ヨーロッパ法制度と加盟国法制度への影響	L2/L3/L4	=15 étu.	2014-2015	18h
The European legal systems and their influence on Member States' legal systems				
Cet enseignement, dispensé en japonais et en anglais, fait partie d'un programme de formation de jeunes étudiants nippons experts des institutions européennes à l'université de Kōbe (KUPES). Ce cours vise à présenter aux étudiants japonais le droit européen et communautaire et à en expliquer l'influence sur les systèmes juridiques nationaux. Après une brève introduction concernant la notion de hiérarchie des normes et le droit international public en général, ce cours confère aux étudiants les connaissances fondamentales concernant le droit européen (la convention européenne des droits de l'homme), le droit communautaire (primaire et dérivé), les règles régissant le marché commun, les différentes cours supranationales et leurs principales jurisprudences. L'étude d'arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne est également l'occasion pour les étudiants de se familiariser avec le vocabulaire juridique et technique en anglais. L'évaluation porte sur une dissertation rédigée en japonais.				

L1

Perfectionnement linguistique	L1 – LLCE Japonais	=25 étu.	2013-2014	18h éq. TD
Ce cours est destiné à renforcer la compréhension écrite des étudiants de licence 1 en langue japonaise et de les initier à des travaux simples de traduction. L'enseignement consiste essentiellement en la lecture de dialogues, en des séances de questions-réponses portant sur les textes et en des exercices de traduction.				

Grammaire japonaise S2	L1 – LEA Japonais	=30 étu.	2016-2017	24h éq. TD
Ce cours a pour objectif d'enseigner les différents points grammaticaux figurant aux leçons 13-25 du manuel <i>Minna no Nihongo shokyû 1</i> .				

Japonais écrit S2	L1 – LEA Japonais	=30 étu.	2015-2016	18h éq. TD
Ce cours vise à apprendre les lectures, l'écriture, les significations ainsi que le vocabulaire liés aux 250 caractères (<i>kanji</i>) issus des leçons 13 à 25 du manuel. La méthode employée dans cet enseignement vise à permettre aux étudiants de mémoriser le caractère par le biais d'histoires imaginaires faisant intervenir les différents éléments le constituant.				

L2

Grammaire japonaise S4	L2-LEA Japonais	=30 étu.	2016-2017	24h éq. TD
Ce cours a pour objectif d'enseigner les différents points grammaticaux figurant aux leçons 38-50 du manuel <i>Minna no Nihongo shokyû 2</i> .				

Japonais écrit S3	L2 – LEA Japonais	=30 étu.	2015-2016	18h éq. TD
Ce cours vise à apprendre les lectures, l'écriture, les significations ainsi que le vocabulaire liés aux 250 caractères (<i>kanji</i>) issus des leçons 25 à 37 du manuel. La méthode employée dans cet enseignement vise à permettre aux étudiants de mémoriser le caractère par le biais d'histoires imaginaires faisant intervenir les différents éléments le constituant. Le cours a en outre été modifié par rapport aux années précédentes, suite aux réflexions de l'équipe pédagogique, pour y intégrer des exercices de traduction de textes dans lesquels figuraient les caractères étudiés dans la leçon correspondante.				

Japonais écrit S4	L2-LEA Japonais	=30 étu.	2015-2016	18h éq. TD
Ce cours vise à apprendre les lectures, l'écriture, les significations ainsi que le vocabulaire liés aux 250 caractères (<i>kanji</i>) issus des leçons 38 à 50 du manuel. La méthode employée dans cet enseignement vise à permettre aux étudiants de mémoriser le caractère par le biais d'histoires imaginaires faisant intervenir les différents éléments le constituant. Le cours a en outre été modifié par rapport aux années précédentes, suite aux réflexions de l'équipe pédagogique, pour y intégrer des exercices de traduction de textes dans lesquels figuraient les caractères étudiés dans la leçon correspondante.				

M1

Textes critiques	M1 – LLCE Japonais	=30 étu.	2013-2014	36h éq. TD
Ce cours, dispensé sur deux semestres, consiste en l'étude de textes de nature essentiellement journalistique, mais également scientifique (article de revue) et juridique (arrêt de la Cour suprême), traitant de questions de société au Japon (la double nationalité, la pêche à la baleine, l'autosuffisance alimentaire, la violence domestique, la pollution environnementale, la discrimination dans l'attribution des parts successorales entre enfants légitimes et naturels, l'université japonaise,...). L'enseignement est principalement donné en japonais. Les étudiants doivent composer également en japonais pour répondre aux questions qui leurs sont posées sur le texte pour évaluer leur niveau de compréhension et d'expression écrite.				